



Jeux francophones de l'Alberta
7 au 9 mai 2021 | St-Albert

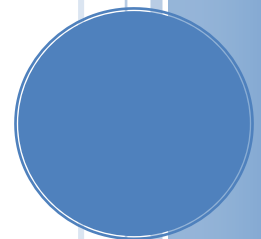
DEVIS TECHNIQUE

Discipline :

Musique

Catégorie :

7^e à 12^e année





DEVIS TECHNIQUE – MUSIQUE

I. SITE DE COMPETITION

- 1.1 La compétition de musique aura lieu dans une classe de l'école St-Albert Catholic High School.

2 NOMBRE D'ATHLÈTES

- 2.1 Chaque délégation pourra inscrire un **maximum d'un (1) individu ou un (1) groupe** pour un maximum de 9 actes dans le volet musique.
- 2.2 Lorsqu'un participant est inscrit en solo, celui-ci ne peut pas se présenter en groupe. Idem pour un membre d'un groupe qui voudrait participer en solo.
- 2.3 La délégation est responsable de faire la sélection au sein de sa zone si plus d'un acte désire s'inscrire.
- 2.4 Si le volet musique a moins de (9) actes d'inscrits, il est entendu qu'une zone pourra inscrire plus d'(1) acte jusqu'à ce que le volet soit complet.

3 INSCRIPTION

- 3.1 Chaque inscription doit être clairement identifié comme étant soit **SOLO** ou **GROUPE**
- 3.2 Chaque inscription solo doit contenir un devis technique. Idem pour une inscription de groupe.

4 ACCOMPAGNEMENT

- 4.1 Chaque délégation doit fournir (1) entraîneur.
- 4.2 La délégation peut assigner d'autres accompagnateurs. Cependant, si la délégation dépasse le nombre total d'accompagnateurs permis, celle-ci devra assumer tous les frais liés au déplacement et à la présence d'accompagnateurs supplémentaires. L'ajout d'accompagnateurs doit être approuvé par la FSFA.

5 FONCTIONNEMENT DE LA COMPÉTITION

- 5.1 La course aux défis
 - 5.1.1 Une série de défis que chaque zone devra accomplir pour amasser des points.
- 5.2 Compétition de scène : Demi-finales
 - 5.2.1 Chaque acte doit performer **(2) pièces** sur scène devant jury.
 - 5.2.2 Le jury classera les actes pour déterminer la neuvième jusqu'à la quatrième place de la compétition de scène.
 - 5.2.3 Le top (3) du classement des demi-finales s'affrontera en finales.
- 5.3 Compétition de scène : finales
 - 5.3.1 Les finalistes performeront les **mêmes (2) pièces** sur scène devant jury et public.
 - 5.3.2 Le jury classera les finalistes pour déterminer la troisième, deuxième et première place de la compétition de scène.
- 5.4 Volet musique
 - 5.4.1 Les pointages pour la course aux défis et la compétition de scène sont cumulés pour déterminer le classement final
- 5.5 Rondes de médailles
 - 5.5.1 Or et argent :
 - 5.5.2 Bronze et 4e place :

6 RÉPERTOIRE ADMISSIBLE

6.1 Sélection de répertoire

- 6.1.1 Chaque acte doit performer (2) pièces
- 6.1.2 Chaque pièce doit être minimum 2 minutes
- 6.1.3 Chaque pièce doit être maximum 7 minutes
- 6.1.4 Les reprises sont admissibles
- 6.1.5 Les originales sont admissibles
- 6.1.6 Le répertoire instrumental est admissible
- 6.1.7 Le répertoire doit être en français s'il y a des paroles
- 6.1.8 Le répertoire jugé vulgaire, discriminatoire ou inapproprié est inadmissible

6.2 Pour les actes solos

- 6.2.1 Les bandes sonores sont admissibles
- 6.2.2 L'entraîneur peut accompagner l'acte solo

7 SYSTÈME DE POINTAGE

7.1 La course aux défis

- 7.1.1 La réussite de chaque défi donne des points à la zone
- 7.1.2 Des points partiels peuvent être attribués à la discrétion des juges
- 7.1.3 Un maximum de 800 points peut être amassé durant cette compétition

7.2 La compétition de scène

- 7.2.1 Un pointage est attribué à chaque zone selon leur classement
 - 7.2.1.1 1^e place 400 points
 - 7.2.1.2 2^e place 350 points
 - 7.2.1.3 3^e place 300 points
 - 7.2.1.4 4^e place 250 points
 - 7.2.1.5 5^e place 200 points
 - 7.2.1.6 6^e place 150 points
 - 7.2.1.7 7^e place 100 points
 - 7.2.1.8 8^e place 50 points
 - 7.2.1.9 9^e place 0 points
- 7.2.2 Si une délégation présente plus d'un acte selon 2.4, seulement l'acte qui aura la plus haute position au classement recevra des points

7.3 En cas d'égalité

- 7.3.1 Le jury devra délibérer pour offrir des points additionnels à la ou aux zones ayant eu le meilleur esprit d'équipe.

8 ÉQUIPEMENT

8.1 Course aux défis

- 8.1.1 Chaque participant doit apporter (1) paire d'écouteurs avec fil
- 8.1.2 Chaque participant doit apporter (1) bouteille d'eau réutilisable

8.2 Compétition de scène

- 8.2.1 L'équipement suivant sera fourni selon les devis techniques du point 3.1:
 - 8.2.1.1 Kit de batterie avec pédale pour grosse caisse simple

8.2.1.2 Clavier électrique

8.2.1.3 Amplificateurs

8.2.1.4 Microphones

8.2.2 Tout équipement ou accessoire nécessaires à la performance qui n'est pas listé au point 7.2.1 devra être fourni par la délégation

8.2.3 Tout équipement spécialisé (amplificateur avec effets spécifique, pédales à effets, clavier électrique avec sons simulés) nécessaire à la performance devra être fourni par la délégation

Résultats 2019

1^{re} place : Zone 8

2^e place : Zone 5

3^e place : Zone 6